



## DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

\*\*\*

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le quinze décembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;  
Benoit DUFOUR qui avait donné son pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;

**EXCUSÉ** : Henri POIRSON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Roland MAZAUDIER.

**OBJET** : DROITS DE PLACE DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT - REVALORISATION DES TARIFS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-18 ;

VU la délibération en date du 14 novembre 2013 par laquelle le Conseil municipal a décidé la reprise en régie de la gestion et de l'exploitation du marché communal d'approvisionnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et la création, à compter de cette même date, d'une régie directe qui sera chargée de la gestion et l'exploitation du marché communal d'approvisionnement ;

**VU** les délibérations en date du 7 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a fixé les droits de place du marché d’approvisionnement, le droit de déchargement et la redevance d’animation ;

**VU** l’avis de la commission consultative du marché en date du 22 novembre 2022 ;

**VU** l’avis favorable de la commission municipale du 8 décembre 2022 ;

**VU** le rapport de Roland MAZAUDIER rappelant qu’afin de maintenir une activité stable dans un contexte économique difficile, les droits de place n'ont pas été révisés depuis 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que la grille tarifaire des droits de place comprend un prix au mètre linéaire fixé en fonction du lieu d’implantation de l’étal (couvert ou extérieur), de la qualité ou non d’abonné du commerçant et du métrage occupé ;

**CONSIDÉRANT** que pour l’année 2023, il est proposé d’effectuer une augmentation d’environ 5 % sur les droits de place, à l’exception de la redevance animation ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE) ;**

**APPROUVE** les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 aux droits de place, au droit de déchargement et à la redevance d’animation fixés comme suit :

<b>Droits de place Marché forain</b>	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Proposition 2023</b> ↗ Moyenne de 5%
<b>Marché couvert Abonnés</b>		
Le ml pour les 6 premiers ml	3,10 €	3,20 €
Le ml suivant	3,40 €	3,50 €
<b>Non Abonnés</b>		
Le ml pour les 6 premiers ml	3,50 €	3,60 €
Le ml suivant	3,85 €	4,00 €
<b>Marché découvert Abonnés</b>		
Le ml pour les 6 premiers ml	2,00 €	2,10 €
Le ml suivant	2,20 €	2,30 €
<b>Non Abonnés</b>		
Le ml pour les 6 premiers ml	2,30 €	2,40 €
Le ml suivant	2,60 €	2,70 €
<b>Droit de déchargement</b>	1,55 €	1,60 €
<b>Redevance animation</b>	2,10 €	2,10 €

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le 24/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

**POUR EXTRAIT CONFORME**

La secrétaire de séance

Roland MAZAUDIER